



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
10-11 novembre 2017, Turquie



FR

CD/17/R1

Original : anglais

Adoptée

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Antalya (Turquie)
10-11 novembre 2017

Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du
Mouvement

RÉSOLUTION

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération
internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, septembre 2017

RÉSOLUTION

Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

Le Conseil des Délégués,

prenant note avec satisfaction des progrès constants et tangibles qui sont constatés dans la coordination et la coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), et des efforts déployés, depuis le Conseil des Délégués de 2015, pour optimiser les contributions de toutes les composantes du Mouvement à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention à travers le monde, comme en témoignent les actions menées dans plusieurs contextes,

convaincu que les améliorations continues dans la coordination et la coopération au sein du Mouvement contribuent à encore accroître la portée humanitaire du Mouvement au profit des populations touchées, indépendamment de l'ampleur de la situation d'urgence, conformément aux aspirations de la Vision du Mouvement adoptée par le Conseil des Délégués de 2015,

reconnaissant les exigences sans cesse plus élevées auxquelles sont soumis les acteurs humanitaires, y compris le Mouvement, qui doivent répondre plus efficacement à la complexité croissante des situations d'urgence sur une plus grande échelle, et les efforts déployés pour que le Mouvement s'impose comme un réseau humanitaire de premier plan et efficace par rapport aux coûts, déterminé à garantir la meilleure complémentarité possible entre l'action locale et l'action internationale,

rappelant la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015 et la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, qui chargeaient le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) de poursuivre leur travail conjoint en vue de renforcer la coordination et la coopération au sein du Mouvement (réf. CD/15/R1 et CD/13/R4),

rappelant également la résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, par laquelle celui-ci adoptait l'« Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (Accord de Séville) et la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, par laquelle celui-ci adoptait les « Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville » (AS/MS), ainsi que les rapports de suivi correspondants en tant que fondements de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement,

reconnaissant et saluant l'environnement facilitateur et positif que le processus de renforcement de la coordination et de la coopération a créé au sein du Mouvement pour établir un positionnement collectif et parler d'une voix cohérente sur les problèmes humanitaires mondiaux,

exprimant ses remerciements et son appui, pour leur mobilisation et leur travail, à la Fédération internationale, au CICR et à toutes les Sociétés nationales qui ont participé à la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, qui portait sur les défis et les possibilités en matière de coordination, de préparation et d'intervention, tels qu'ils sont décrits dans le rapport intérimaire en annexe,

reconnaissant l'attention particulière portée à la pertinence opérationnelle des produits du processus par le biais de tests sur le terrain, notamment en identifiant cinq pays « laboratoires », où les outils ont été mis à l'essai, les bonnes pratiques existantes ont été cernées et « l'esprit du renforcement de la coordination et de la coopération » s'est affirmé,

conscient des défis encore à relever pour améliorer la coordination et la coopération au sein du Mouvement, en particulier des cultures organisationnelles diverses, des difficultés de communication, la contribution limitée de composantes du Mouvement et des degrés variés de connaissance des outils et des mécanismes de coordination, ainsi que les difficultés croissantes que posent les parties prenantes externes,

reconnaissant la nécessité de renforcer encore la coordination et la coopération au sein du Mouvement après le Conseil des Délégués de 2017, en menant une réflexion sur les changements en profondeur requis aux niveaux institutionnel et organisationnel et en consolidant les avancées découlant de la mise en œuvre de la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015,

décide ce qui suit :

A. *accueille avec satisfaction et approuve* les recommandations concrètes qui sont faites dans le rapport intérimaire et sont résumées comme suit :

1. Continuer, en tirant parti de l'engagement réitéré de la direction, à faire mieux connaître le processus, à promouvoir la coordination dans toutes les situations et à renforcer encore le dialogue sur les questions de politiques.
2. Veiller à ce que la présentation sur le cadre réglementaire soit diffusée, à ce que des preuves de son efficacité soient recueillies et à ce que les problèmes d'intégrité qui compromettent le respect des dispositions soient traités de manière adéquate.
3. Promouvoir, au moyen d'une boîte à outils aisément accessible en ligne, l'utilisation d'outils et de mécanismes de coordination actualisés, ainsi que faciliter la reproduction de ces outils et mécanismes aux niveaux local et national et la communication entre ces niveaux.
4. Poursuivre le déploiement d'outils conjoints de préparation, mettre en place une formation sur la coordination au sein du Mouvement et garantir l'intégration du renforcement des capacités des Sociétés nationales dans l'intervention d'urgence.
5. Expliciter les accords en matière de sécurité et rationaliser les outils et la formation relatifs à la gestion de la sécurité avec une participation accrue des Sociétés nationales pour renforcer leurs capacités en matière de sûreté et de sécurité.
6. Accroître la coordination en matière de communication à travers l'utilisation de déclarations conjointes, de comités tripartites et de la formation, tout en développant davantage l'échange d'informations et de données.
7. Continuer à développer les synergies entre les capacités de déploiement rapide des composantes du Mouvement, et tirer des enseignements du déploiement des chargés de la coordination au sein du Mouvement, et l'adapter.

8. Améliorer le concept et la mise en œuvre de *l'appel international unique* et étudier les moyens de garantir un soutien financier plus large tout en décrivant mieux l'intervention globale du Mouvement.
 9. Développer davantage l'interopérabilité des services de logistique et élaborer un plan d'action à long terme.
- B. *demande* au CICR et à la Fédération internationale, avec la participation et le soutien actifs des Sociétés nationales, de superviser la mise en œuvre des recommandations et de faire rapport au Conseil des Délégués de 2019 sur les progrès accomplis ;
- C. *appelle* à un investissement soutenu et à un engagement résolu des dirigeants de toutes les composantes du Mouvement à créer un environnement favorable à la coordination et la coopération au sein du Mouvement avant le Conseil des Délégués de 2019 ;
- D. *approuve* les trois nouvelles priorités suivantes du processus de renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement jusqu'au Conseil des Délégués de 2019, dans le but d'élargir la portée humanitaire du Mouvement et d'entraîner un effet positif sur l'efficacité par rapport aux coûts, l'accès, le niveau d'acceptation, la visibilité et la crédibilité du Mouvement :
1. faire mieux **connaître** les outils et mécanismes de coordination du Mouvement, en accroître l'utilisation et contribuer au **changement de mentalité** par :
 - 1) une meilleure connaissance de la boîte à outils et une formation à la coordination,
 - 2) l'adaptation continue des outils et la diffusion des bonnes pratiques,
 - 3) l'harmonisation accrue des systèmes, notamment de gestion des déploiements rapides et des données,
 - 4) la promotion d'un dialogue constant et constructif pour favoriser le changement de mentalité ;
 2. améliorer la **fourniture « de services et d'un soutien »** efficace par rapport aux coûts et pertinente sur le plan opérationnel dans les domaines présentant un intérêt élevé, où le Mouvement peut affirmer son savoir-faire et faire la preuve de sa valeur ajoutée en :
 - 1) développant davantage l'interopérabilité en matière logistique,
 - 2) renforçant l'interaction et le dialogue sur la sécurité,
 - 3) explicitant les accords relatifs à la gestion de la sécurité dans les contextes opérationnels et rationalisant la formation ;
 3. continuer à prendre appui sur les exemples de réussite en matière de **mobilisation conjointe de ressources** en :
 - 1) améliorant encore le concept et le mécanisme de *l'appel international unique*,
 - 2) attirant de manière opportune des ressources et un soutien accrus pour les interventions dans les situations de catastrophe de grande ampleur,
 - 3) améliorant la capacité de présenter et de promouvoir l'empreinte générale du Mouvement ;
- E. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de continuer à apporter un soutien et à fournir des ressources adéquates aux fins de la mise en œuvre des recommandations, notamment en opérant les changements nécessaires dans leurs activités de formation, leurs procédures et leurs politiques et pratiques opérationnelles.